

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Bédard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6ccb6a7696329a688cd3197e>

Date d'obtention : 2024-09-24 15:47:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la victime.
2. Évaluer l'incident en remplissant la grille et confisquer le cell.
3. Vérifier les informations et s'informer s'il y a d'autres jeunes impliqués.
4. Si nous jugeons qu'il y a intentions malveillantes, ne pas remplir la grille avec l'instigateur et contacter le service de police.
5. Si intention impulsive, rencontrer l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Rassurer la victime et agir rapidement.
- Ne jamais regarder les photos, vidéos ou tout autre contenu du cellulaire.
- Respecter la confidentialité.
- Me référer à l'aide mémoire de la trousse sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Étape 4. Départager ce qui est d'un acte impulsif ou malveillant.